

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Avril 2017 : le calendrier est à l'origine du recul des ventes

En avril 2017, 11 417 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en recul de 4,1 % par rapport à avril 2016. Cette diminution, qui intervient après cinq mois de hausses consécutives, est un effet calendaire. Avril 2017 a en effet compté deux jours ouvrés de moins qu'en 2016 (19 contre 21, soit - 10 %). En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs ont augmenté de 4,5 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en baisse de 0,5 %, ont représenté 59 % des immatriculations du mois d'avril. Les acquisitions réalisées par les sociétés (dont les loueurs de véhicules) et le secteur public, qui rassemblent habituellement quatre immatriculations de voitures neuves sur dix, se sont accrues de 11 %. Celles des ménages ont en revanche reculé de 7 %.

En raison du calendrier, les immatriculations des autres segments de véhicules ont également été peu dynamiques. Ont fait exception les autobus / autocars et les voitures.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Avril 2017

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 668	1 300	491	1 058	1 226	6 743
Cyclomoteur	161	78	26	59	131	455
Motocycle	237	112	51	114	139	653
Voiturette	19	19	6	17	21	82
Remorque légère et caravane	159	120	48	77	97	501
VASP léger	336	190	43	95	189	853
Autobus et autocar	10	2	3	1	3	19
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	534	241	120	123	229	1 247
Camion	34	20	6	21	16	97
Tracteur routier	54	42	24	18	43	181
Semi-remorque	31	28	44	7	14	124
Remorque lourde	4	3	2	3	3	15
VASP lourd	8	8	4	6	3	29
Tracteur agricole	51	58	41	26	56	232
Engin agricole (autre que tracteur)	44	44	30	27	41	186
Ensemble	4 350	2 265	939	1 652	2 211	11 417

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

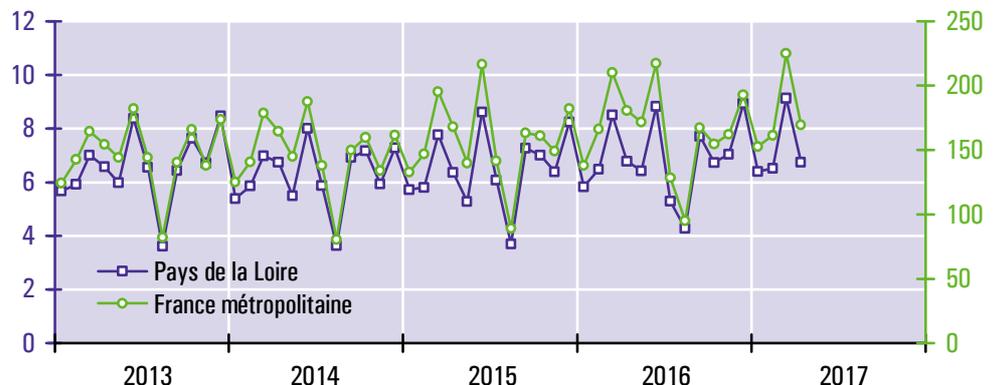
En avril 2017, 6 743 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une diminution de 0,5 % par rapport à avril 2016, nettement inférieure à celle observée en France métropolitaine (- 6,3 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont progressé de 4,8 % dans la région et de 3,1 % dans l'Hexagone.

À l'instar des mois précédents, le marché a été soutenu par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont augmenté de 11,0 % par rapport à avril 2016. Les acquisitions d'automobiles par les personnes physiques (particuliers et entreprises individuelles) ont diminué de 7,3 %.

Le dynamisme ligérien du segment de la voiture de société est en partie d'origine fiscale. La forte augmentation du tarif de la carte grise intervenue en début d'année en Centre-Val de Loire et en Bretagne incite les concessions automobiles et les sociétés de locations de véhicules à immatriculer dans les Pays de la Loire une part croissante de leurs flottes.

Les modèles essence ont représenté plus de la moitié des ventes de voitures neuves (50,36 % en avril contre 49,98 % en mars), une première depuis seize ans. Pour le second mois d'affilée, les immatriculations de voitures électriques ont reculé (- 26 % en avril après - 7 % en mars). Le segment subit actuellement le contrecoup des ventes record de la nouvelle Renault Zoé mise sur le marché en décembre 2016.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

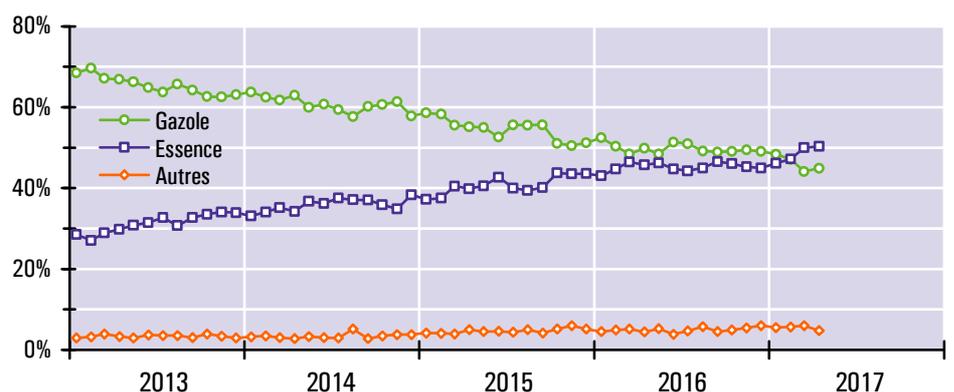
	Avril 2017			Mai 2016 à avril 2017		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 668	40 %	+ 3 %	31 274	37 %	+ 4 %
Maine-et-Loire (49)	1 300	19 %	+ 1 %	16 251	19 %	+ 8 %
Mayenne (53)	491	7 %	- 7 %	6 190	7 %	+ 5 %
Sarthe (72)	1 058	16 %	+ 5 %	13 539	16 %	+ 6 %
Vendée (85)	1 226	18 %	- 11 %	16 790	20 %	+ 4 %
Gazole	3 029	45 %	- 10 %	40 612	48 %	- 3 %
Essence	3 396	50 %	+ 10 %	39 087	47 %	+ 13 %
Hybride	235	3,5 %	+ 26 %	2 890	3,4 %	+ 9 %
Électricité	82	1,2 %	- 26 %	1 415	1,7 %	+ 18 %
Autres motorisations	1	0,0 %	- 67 %	40	0,0 %	+ 43 %
Personnes morales	2 795	41 %	+ 11 %	35 634	42 %	+ 13 %
Personnes physiques	3 948	59 %	- 7 %	48 410	58 %	- 1 %
Ensemble	6 743	100 %	- 1 %	84 044	100 %	+ 5 %

¹ Évolution entre les immatriculations d'avril 2017 et celles d'avril 2016

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

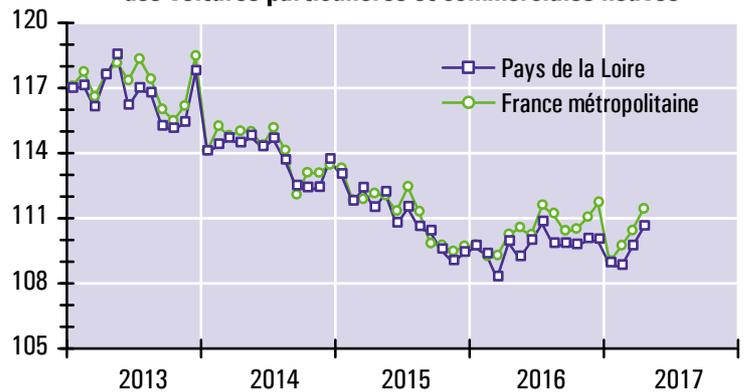


Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en avril 2017 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 110,5 grammes par kilomètre, soit une augmentation de 0,6 % par rapport à avril 2016. Ces émissions de CO₂, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

La hausse des émissions moyennes observée depuis le début de l'année est un effet de l'engouement des ménages (et dans une moindre mesure des entreprises) à l'égard des voitures essence. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet plus de CO₂ qu'un véhicule gazole.

Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes de CO₂ / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

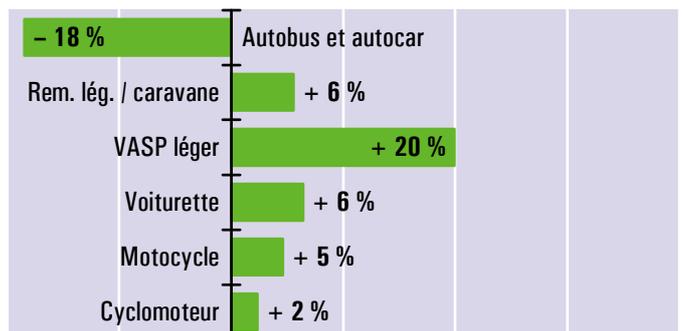
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) et les VASP légers (camping-cars et fourgonnettes issus de la transformation de voitures) ont représenté respectivement 43 % et 33 % des immatriculations d'avril. En cumul annuel, le segment des autobus et des autocars demeure en retrait mais ses ventes sont en croissance depuis trois mois.

La croissance des immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises, ininterrompue depuis cinq mois, a connu un coup d'arrêt en avril. Les ventes ont reculé de 11 % par rapport à avril 2016. Rappelons qu'avril 2017 comportait 10 % de jours ouvrés en moins. Toutefois, sur douze mois, les cinq catégories de véhicules affichent des croissances positives.

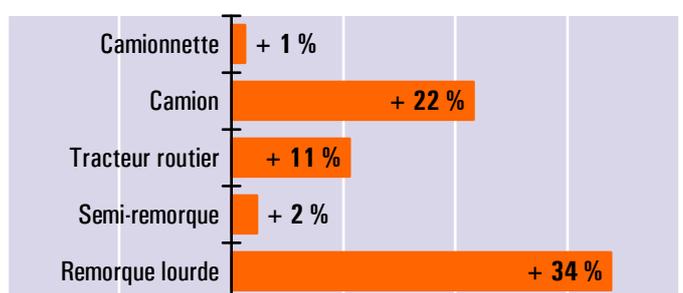
Sur le segment des véhicules spéciaux, la baisse des ventes par rapport à avril 2016 a été forte et homogène : - 34 % pour les VASP lourds et les tracteurs agricoles et - 36 % pour les autres engins agricoles. Sur fond de guerre des prix, de crises sanitaires et d'aléas climatiques, l'agro-équipement souffre des difficultés de trésorerie rencontrées par les exploitants de la plupart des marchés agricoles.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

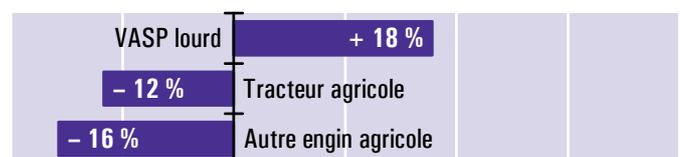
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (mai 2016 à avril 2017) et celles des mêmes mois un an auparavant (mai 2015 à avril 2016)
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricyles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).